

#1 METTRE EN VALEUR LES CENTRES BOURGS



■ Réinvestir la nature en ville



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Il s'agira ici de favoriser les aménagements et les études concourant à la mise en place d'infrastructures vertes (végétalisation des espaces publics, mise en place de mobilier urbain lié à l'infrastructure verte, etc.). Le développement d'outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement viendra en complémentarité de ces aménagements.



POUR QUELS PROJETS ?

- ➔ Études d'aménagements
- ➔ Aménagements extérieurs :
 - végétalisation des espaces publics (création de parcs, d'espaces verts)
 - mise en place de mobilier urbain lié à l'infrastructure verte (bancs, tables, chaises, treillage, arches, pergola, rambardes, clôtures)
- ➔ Développement d'outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement



POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes
- EPCI
- Pays

Et privés :

- Associations



POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

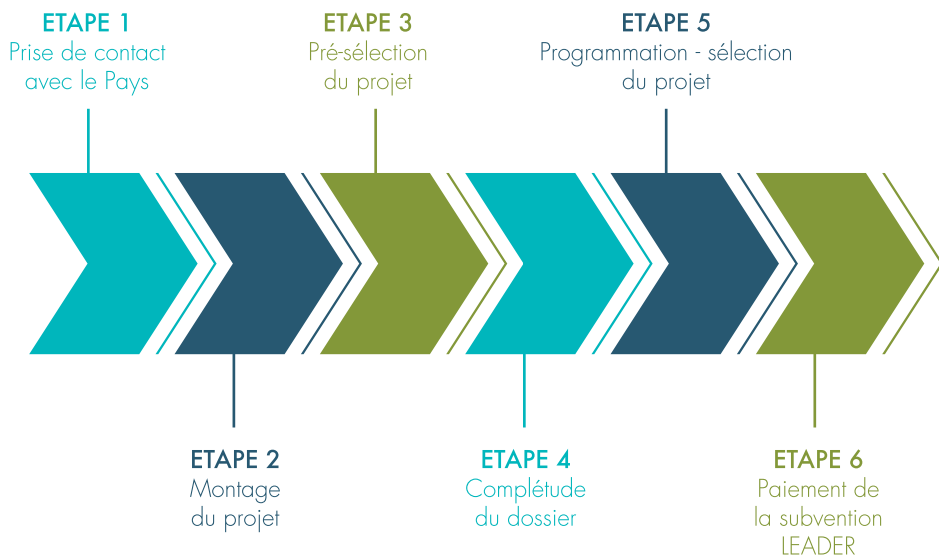
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses



JUSQU'À 10 000€*
pour les dépenses matérielles

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIER

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

